

**Rapport annuel
Cavac de la Capitale-Nationale et
Chaudière-Appalaches
2008-2009**

MOT DE LA PRÉSIDENTE

20 ans déjà! Que de changements et d'améliorations vécus au CAVAC au cours de ces 20 ans et que dire de tous les services rendus à la communauté par son personnel durant toutes ces années.

Le CAVAC a d'ailleurs reçu une citation d'honneur de la part du Service de police de la Ville de Québec au printemps 2008 en reconnaissance pour les services exceptionnels rendus au cours de ces années. Honneur pleinement mérité par le personnel que je tiens à féliciter et remercier pour l'excellence de leur travail.

Notre directrice, madame Marie-Josée Dion, termine sa première année en poste et elle n'a pas chômé. J'aimerais d'ailleurs la remercier et souligner son apport au CAVAC de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches au cours de cette dernière année. Dès son arrivée, elle a été impliquée dans l'organisation du symposium. Elle a, par la suite, su consolider les services offerts et elle a maintenu les priorités fixées, en plus d'organiser une journée d'information en collaboration avec le service correctionnel du Canada pour tous les partenaires du réseau. Elle a également procédé à de nouvelles embauches.

La prochaine année pourra être l'occasion de consolider certains partenariats en vue d'offrir encore les meilleurs services qui soient à notre clientèle.

Présidente du conseil d'administration par intérim
Cavac de la région de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches
Diane Blanchet

MOT DE LA DIRECTRICE

Le CAVAC de la région de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches célèbre, au printemps dernier, ses 20 ans d'existence. Années dédiées à développer les services, travailler en partenariat, parfaire les méthodes d'intervention, participer aux Tables de concertation, informer les médias, établir des protocoles, accroître la concertation, maintenir la qualité et conforter l'expertise dont tout le réseau peut se glorifier.

Le début de l'année a été commémoré par le premier symposium qui s'est tenu à Québec dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels. Le CAVAC de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches a collaboré, avec d'autres CAVAC, au comité promotionnel et à l'organisation de cet événement.

Déjà un an que je travaille pour un organisme dévoué et engagé dans la mission, parfois irréaliste ou innommable, de venir en aide aux personnes victimes d'actes criminels. Ces derniers mois m'ont amenée à côtoyer de près la douleur et la souffrance humaine des victimes, des proches et des témoins.

C'est là qu'intervient tout le personnel du CAVAC pour accompagner notre clientèle dans le processus judiciaire et la reprise de pouvoir sur leur vie.

L'équipe de travail est au cœur de la qualité des services déployée à notre clientèle. C'est donc avec toutes ces considérations méritées qu'elle s'est vue attribuer, en juin dernier, une citation d'honneur. Le Service de police de la Ville de Québec a rendu hommage au CAVAC de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches en lui décernant la citation d'honneur en reconnaissance de ses services exceptionnels rendus à la communauté.

Cette année n'aurait pas été aussi fructueuse sans le support de notre agente de bureau qui m'a soutenue dans mes nouvelles fonctions et la réalisation de mon mandat. C'est elle aussi qui veille constamment au bien-être de tous et qui est la première répondante des demandes de service sans cesse à la hausse.

Notre CAVAC peut s'enorgueillir d'avoir une équipe de travail professionnelle, passionnée, engagée, aguerrie et consciencieuse. Je suis fière de travailler avec eux dans le souci constant de l'accomplissement de notre action vouée à cette cause sociale.

Le conseil d'administration a été le premier témoin de mes agissements cette année. Il a été aussi le guide et le conseiller dans mes réalisations. Chaque membre du conseil a contribué généreusement à l'atteinte de nos objectifs. Ils ont orienté les décisions en plaçant les victimes au cœur de leur préoccupation. Un merci très particulier s'adresse à eux.

Le CAVAC de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches fait également parti d'une grande famille qu'est le réseau de tous les CAVAC de la province. J'y ai rencontré des gestionnaires empressés de me partager leur expertise et de me témoigner tous les efforts déployés et les services offerts pour venir en aide aux victimes. Je suis donc très fière d'appartenir à un réseau qui travaille en collaboration et partage la même mission.

Je ne peux passer sous silence la collaboration de tous nos partenaires : les procureurs aux poursuites criminelles et pénales, la direction des palais de justice, les policiers et enquêteurs, le service correctionnel, les partenaires du réseaux de la santé et des services sociaux et tous les organismes communautaires qui travaillent avec nous pour venir en aide aux victimes.

En terminant, je m'en voudrais de ne pas souligner l'apport du BAVAC qui s'inscrit dans la poursuite de notre mandat.

Je le réitère à nouveau : Je demeure privilégiée de contribuer à l'essor d'un service inestimable à vocation presque surhumaine.

Directrice du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CAVAC de la région de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches
Marie-Josée Dion

Table des matières

Partie 1

Présentation du CAVAC

1.1 L'historique.....	3
1.2 La mission et les services.....	3
1.3 Liste des membres du conseil d'administration.....	5
1.4 La trajectoire des services.....	6
1.5 L'équipe professionnelle.....	7
1.6 Les ressources budgétaires.....	8

Partie 2

Les réalisations

2.1 Retour sur les priorités d'action 2008-2009.....	9
2.2 Les priorités d'action 2009-2010.....	9
2.3 L'évaluation des services : À l'écoute de nos clients.....	10
2.4 La gestion des plaintes.....	11

Partie 3

Le profil de la clientèle - Faits saillants

3.1 Les caractéristiques de la clientèle.....	12
3.2 Tableaux regroupant tous les points de service.....	2

Partie 4

Statistiques par point de service

4.1 Les demandes traitées.....	20
4.2 Tableaux détaillés par point de service.....	2

Partie 5

Les activités de formation et de communication

5.1 Les rencontres de promotion.....	28
5.2 La concertation et la sensibilisation.....	29
5.3 La formation du personnel.....	30
5.4 Les supervisions cliniques.....	31
5.5 Les supervisions de stage.....	31
5.6 Les réunions d'équipe.....	31
5.7 Les réunions du conseil d'administration.....	32
5.8 Les événements spéciaux.....	32

Index des tableaux

Tableaux regroupant tous les points de service

Tableau 1 : Profil de la clientèle	13
Tableau 2 : Types de crime	13
Tableau 3 : Types de crime – Sexe masculin	14
Tableau 4 : Types de crime – Sexe féminin.....	14
Tableau 5 : Contexte du crime – Sexe féminin.....	15
Tableau 6 : Contexte du crime – Sexe masculin.....	15
Tableau 7 : Âge de la clientèle.....	16
Tableau 8 : Sources de référence	16
Tableau 9 : Signalement à la police.....	17
Tableau 10 : Poursuite criminelle	17
Tableau 11 : Services rendus	18
Tableau 12 : Assistance technique	18
Tableau 13 : Information sur droits et recours.....	19
Tableau 14 : Ouverture des dossiers sur cinq ans	19

Tableaux détaillés par point de service

Tableau 15 : Ouverture des dossiers par point de service	24
Tableau 16 : Type de crime : Violence conjugale.....	24
Tableau 17 : Type de crime : Agression sexuelle.....	25
Tableau 18 : Type de crime : Voie de fait.....	25
Tableau 19 : Type de crime : Menace	26
Tableau 20 : Type de clientèle : Proches	26
Tableau 21 : Source de référence : Services policiers	27
Tableau 22 : Source de référence : Procureurs aux poursuites criminelles et pénales ..	27

Présentation du CAVAC

1.1 L'historique

À la suite d'une tournée provinciale de consultation par le ministère de la Justice du Québec en 1987, l'Assemblée nationale adoptait le 16 juin 1988 la «**Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels**» afin de doter le Québec d'une politique globale d'aide aux victimes. La loi énonce les droits et responsabilités des victimes d'actes criminels. C'est également dans la loi que l'on retrouve l'institution, au ministère de la Justice, du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) et la reconnaissance des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). C'est dans ce contexte que s'inscrit la création et le développement en 1988 du CAVAC, sous la direction du YMCA de Québec. Finalement, l'organisation s'est incorporée le 17 mai 1993 pour devenir le CAVAC de Québec et fonctionne de façon entièrement autonome depuis septembre 1993. Le CAVAC dessert les régions de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches. Il compte sept points de service : Siège social à Québec, palais de justice de Québec, palais de justice de Thetford Mines, palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce, palais de justice de La Malbaie, palais de justice de Montmagny et le point de service de Lévis.

1.2 La mission et les services

Le CAVAC se situe au centre des besoins de la personne victime. Son intervention s'adresse aux personnes victimes d'actes criminels, aux témoins et aux proches des victimes, que l'auteur du crime soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable. Les services sont offerts aux personnes mineures, aux femmes et aux hommes. Le CAVAC intervient dans les dossiers de crime contre la personne : voie de fait, menace, vol qualifié, infraction à caractère sexuel, etc. et dans les dossiers de crime contre les biens : introduction par effraction, méfait, vol simple, fraude, etc.

Les services se présentent sous deux aspects : soit l'intervention psychosociale et post-traumatique et l'assistance dans le processus judiciaire.

Plus spécifiquement, les services se présentent de la façon suivante :

- ✓ **Information sur le processus judiciaire, les droits et recours des victimes d'actes criminels** : Les personnes qui font appel aux services du CAVAC peuvent ou non être impliquées dans un processus judiciaire criminel. Certaines personnes n'ont pas déposé de plainte, alors que d'autres l'ont fait, mais sans que l'enquête policière n'amène une ouverture de dossier judiciaire. Une personne peut aussi avoir besoin d'information et de réflexion avant de s'engager dans une procédure judiciaire. Le rôle de l'intervenant du CAVAC consiste à soutenir la personne victime dans sa démarche, et ce, dans le respect de son rythme et de ses besoins.

- ✓ **Accompagnement dans le système judiciaire :** L'intervenant CAVAC accueille à tous les matins, au palais de justice, les personnes victimes, les proches et les témoins. L'intervenant informe la personne de son dossier et lui offre de l'accompagnement. L'intervenant est également en contact avec le procureur aux poursuites criminelles et pénales et l'enquêteur au dossier.
- ✓ **Assistance pour la déclaration de la victime :** La personne victime, dans son rôle de témoin à la cour criminelle, doit produire une déclaration faisant état des conséquences que le crime a eues dans sa vie. Cette déclaration est conservée au dossier judiciaire et le procureur la porte à la connaissance du juge à l'étape de la sentence. Pour la personne victime, il peut être pénible de compléter cette déclaration puisqu'elle peut éprouver des difficultés à se remémorer les événements traumatisants.
- ✓ **Assistance technique (demande d'indemnisation (IVAC), CSST, résiliation de bail) :** Le CAVAC représente la porte d'entrée pour plusieurs personnes victimes d'actes criminels. À partir des besoins exprimés, nous orientons les personnes vers le service le plus apte à répondre à leurs besoins. En ce qui concerne l'indemnisation, l'assistance du CAVAC est de deux ordres : information sur le régime d'indemnisation et soutien pour compléter le formulaire de demande d'indemnisation.
- ✓ **Intervention post-traumatique et psycho-sociojudiciaire :** L'intervention a pour but de réduire les conséquences découlant de l'acte criminel. L'équipe de professionnels du CAVAC est en mesure d'agir sur les conséquences psychologiques immédiates découlant de l'acte criminel. L'intervenant informe la personne victime sur ses droits et recours et le cas échéant, l'assiste dans le processus judiciaire en lui prodiguant toute l'information relative à son dossier et en l'accompagnant dans les différentes étapes du processus.
- ✓ **Orientation vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées :** L'intervenant CAVAC, suite à l'évaluation du besoin de la personne, oriente cette dernière vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires qui sont en mesure de prodiguer l'aide nécessaire à la situation.

Les services CAVAC sont gratuits et confidentiels.

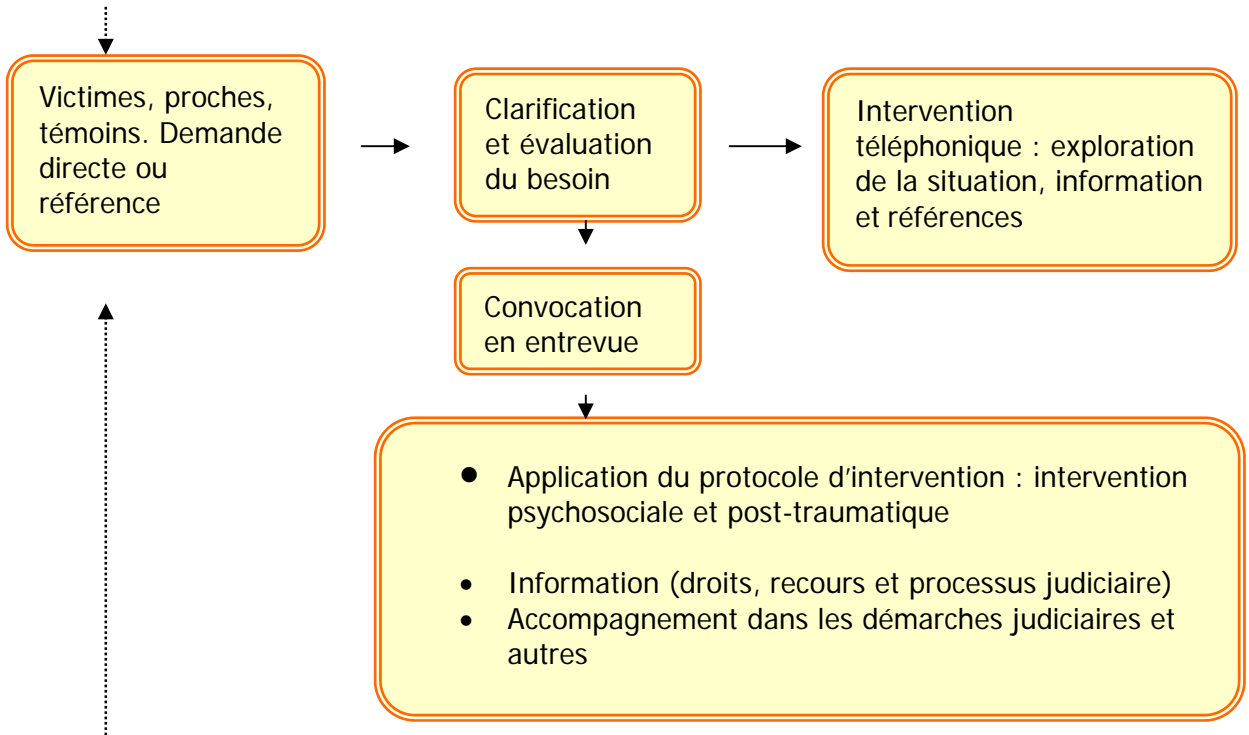
1.3 Liste des membres du conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

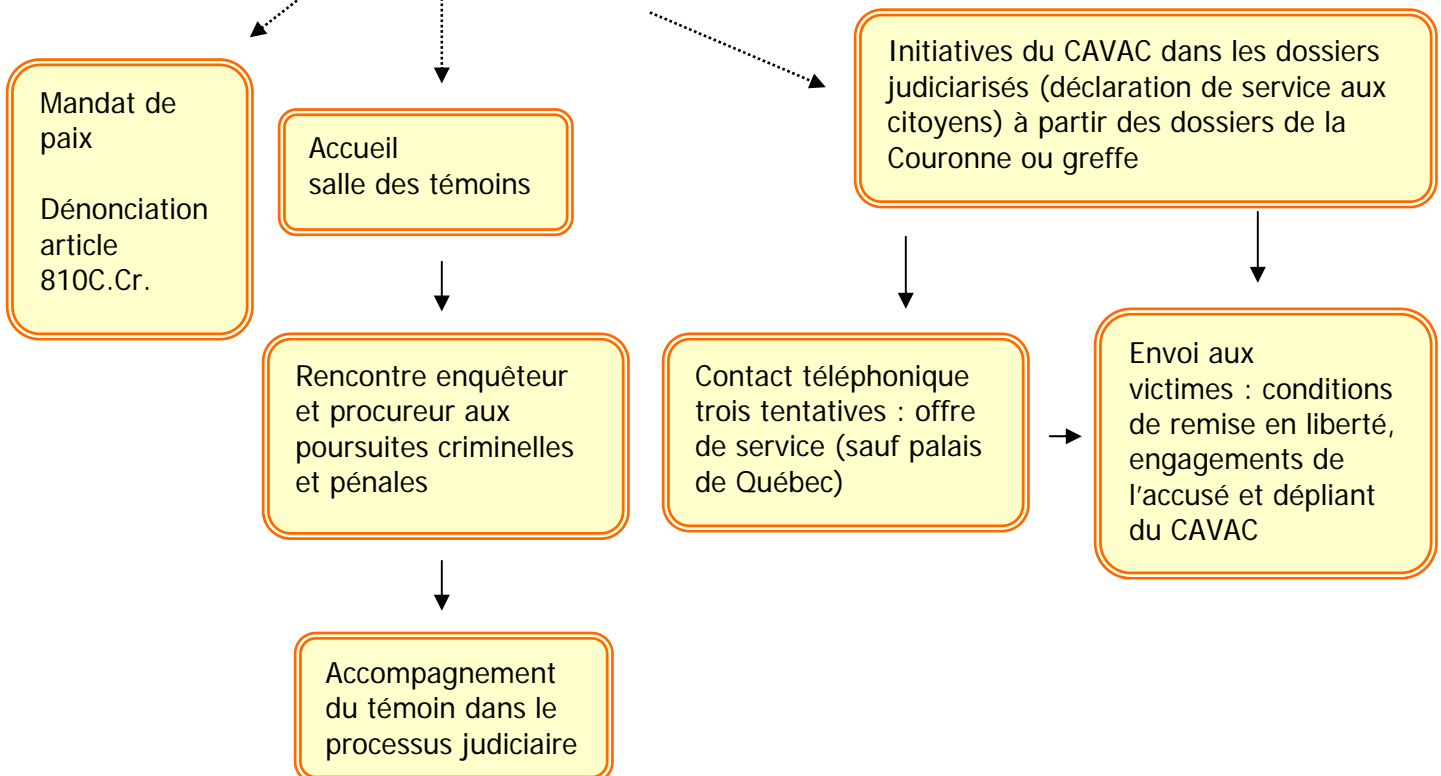
Esther Després Centre jeunesse de Québec	Administratrice	Siège n° 7
Denis Turgeon Membre de la communauté	Trésorier	Siège n° 6
Pierrette Fortier Membre de la communauté	Secrétaire	Siège n° 5
M^e Anne Couture Procureure chef adjointe aux poursuites criminelles et pénales	Administratrice	Siège n° 1
Hélène Renault Lortie Membre de la communauté	Administratrice	Siège n° 4
M^e Sébastien Proulx Centre communautaire juridique de Québec	Administrateur	Siège n° 2
Diane Blanchet Service de police de la Ville de Québec	Présidente par intérim	Siège n° 3

1.4 La trajectoire des services

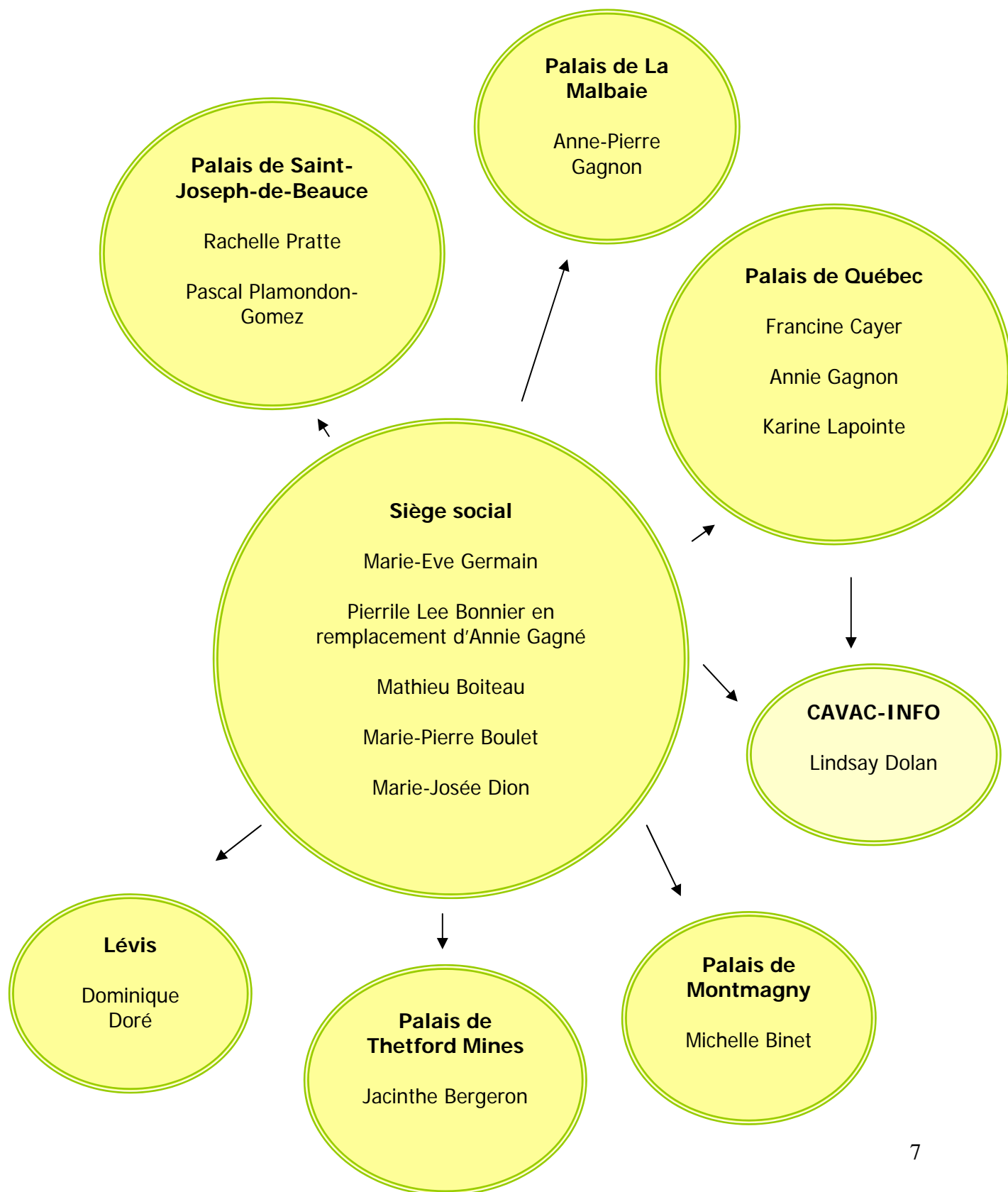
Siège social



Points de service palais de justice



1.5 L'équipe professionnelle



1.6 Les ressources budgétaires

La Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels, adoptée par l'Assemblée Nationale en 1988, institue au ministère de la Justice, un Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels pour assurer le financement des services d'aide, notamment l'implantation et le maintien de Centres d'aide aux victimes d'actes criminels.

Les CAVAC reçoivent la majorité de leur financement en provenance du FAVAC. Pour le CAVAC de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, ce financement s'élevait, pour l'exercice 2008-2009, à un montant de 656 711 \$. Les autres revenus proviennent principalement de l'octroi au CAVAC de contributions pénales et de contributions volontaires dans le cadre de procédures criminelles.

Outre le financement accordé au CAVAC par le ministère de la Justice, il faut également souligner la participation de celui-ci, dans la tenue de rencontres provinciales annuelles, de sessions de formation pour l'ensemble du Réseau des CAVAC et de sa participation active dans les campagnes de promotion et la production du matériel promotionnel.

	Contributions pénales*	Contributions volontaires**	Total
Siège social	750 \$	125 \$	875 \$
Lévis	150 \$		150 \$
Palais de La Malbaie	5 765 \$	4 470 \$	10 235 \$
Palais de Québec	89 585 \$	53 345 \$	142 930 \$
Palais de Montmagny	9 500 \$	300 \$	9 800 \$
Palais de Saint-Joseph	34 050 \$	11 860 \$	45 910 \$
Palais de Thetford Mines	650 \$	5 050 \$	5 700 \$
Total :	140 450 \$	75 150 \$	215 600 \$

* Une contribution pénale est une ordonnance de la Cour lors d'une sentence.

** Une contribution volontaire faite à un organisme de charité par un contrevenant avant le prononcé de sa sentence.

Partie 2

Les réalisations

2.1 Retour sur les priorités d'action 2008-2009

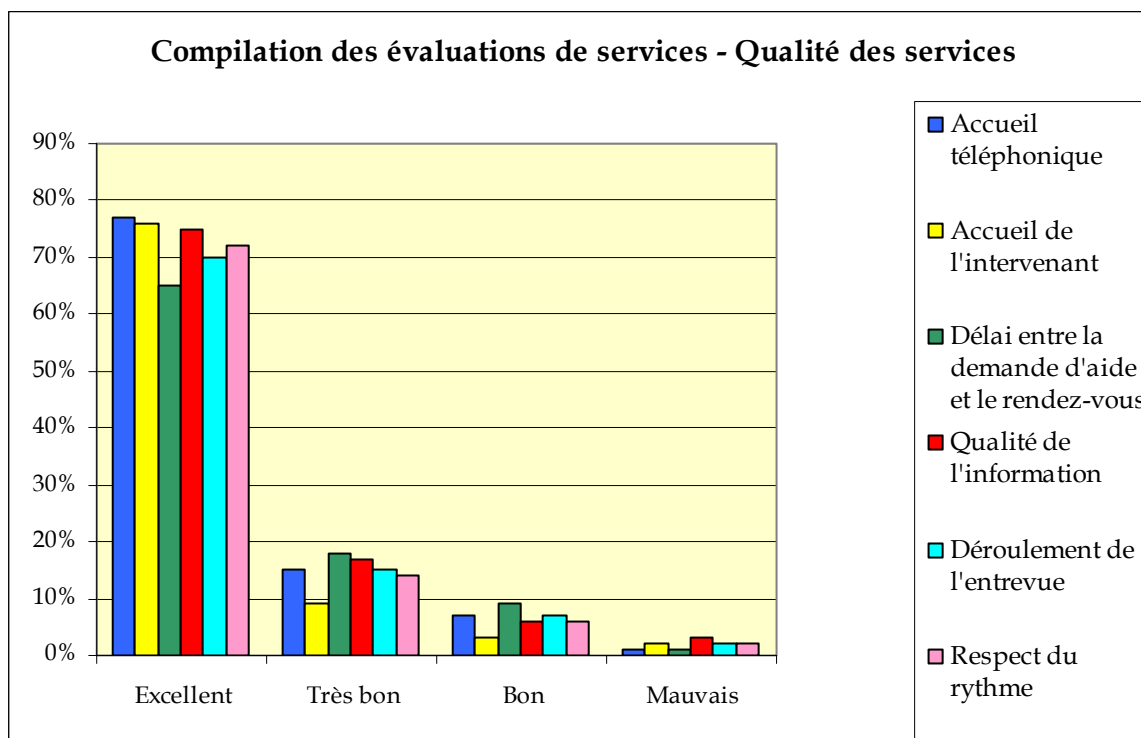
- ✓ Mise en place d'un groupe pour les proches des victimes;
- ✓ Entente de référence précoce avec le Centre jeunesse de Québec et Chaudière-Appalaches;
- ✓ Entente de référence avec les organismes de justice alternative;
- ✓ Collaboration avec le bureau des procureurs aux poursuites criminelles et pénales du palais de justice de Québec pour offrir de l'assistance dans les demandes de mandat de paix et de résiliation de bail;
- ✓ Représentation auprès des corps policiers et auprès des procureurs aux poursuites criminelles et pénales;
- ✓ Collaboration avec les partenaires.

2.2 Les priorités d'action 2009-2010

- ✓ Maintenir des services de qualité dans tous les secteurs de la région;
- ✓ Consolider les liens de partenariat avec les différentes ressources;
- ✓ Développer la collaboration pour mettre en plan de nouveaux modes de référence pour rejoindre davantage les personnes victimes;
- ✓ Offrir les services dans le cadre des programmes CAVAC-INFO et CAVAC-INFO-JEUNESSE;
- ✓ Traduire le dépliant du CAVAC en langue des signes, réalisation d'une vidéo pour les malentendants, malentendantes et non-voyants, non-voyantes;
- ✓ Entente de référence précoce avec le Centre jeunesse de Québec et Chaudière-Appalaches;
- ✓ Partenariat et programme de référence policière.

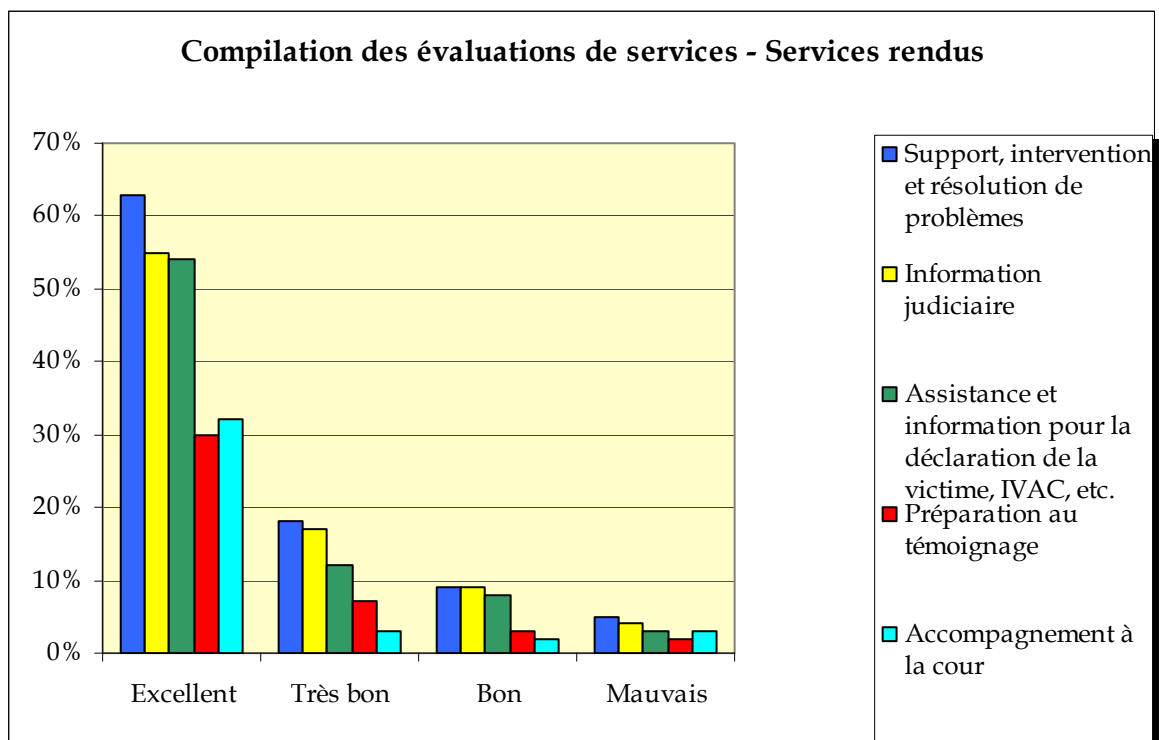
2.3 L'évaluation des services : À l'écoute de nos clients

Afin de connaître l'appréciation des services, le CAVAC a procédé à une évaluation par questionnaire. Pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, 561 personnes ont reçu un questionnaire par la poste ainsi qu'une enveloppe de retour affranchie. Au total, 206 personnes ont répondu au questionnaire. Les aspects évalués sont les services rendus et la qualité de ces services.



Quelques commentaires issus des évaluations de services :

- ✓ «J'ai senti de très grandes disponibilités de la part de l'intervenante. C'est rassurant.»
- ✓ «Si je n'avais pas reçu ce service, l'accusé aurait encore gagné sur moi et à la cour. Oui j'ai hésité à dire la vérité, mais par peur seulement. Grâce à l'intervention du CAVAC et le réconfort apporté, j'ai évité le parjure.»
- ✓ «J'ai eu un excellent service, juste et équitable. Merci!»
- ✓ «J'ai beaucoup aimé le service, car on se sent très seule dans de tels moments. L'aide qu'on m'a apportée a été très bénéfique pour me sortir la tête de l'eau. Nous avons peur des jugements des gens de notre entourage tandis qu'avec une personne spécialisée, il est plus facile de confier nos peurs ainsi que nos peines.»
- ✓ «Formidable sur toute la ligne. Organisme et personnel professionnels, intervenant à l'écoute et j'ai été très bien informée. Le CAVAC a été le seul endroit où je me suis sentie comprise et appuyée.»



2.4 La gestion des plaintes

Les personnes qui se sont adressées au CAVAC et qui jugent n'avoir pas obtenu une réponse adéquate à leur besoin, peuvent le manifester de plusieurs façons. Elles peuvent signaler les éléments dont ils sont insatisfaits, soit verbalement ou par écrit, à la direction générale. Le CAVAC se fait un devoir de répondre à toute personne qui adresse une plainte. C'est la direction générale qui est chargée de donner suite à la plainte. Un rapport d'évaluation de la plainte est transmis au conseil d'administration et fait état du suivi qui a été donné au client qui a formulé la plainte.

Pour l'année 2008-2009, aucune plainte n'a été faite.

Partie 3

Le profil de la clientèle - Faits saillants

3.1 Les caractéristiques de la clientèle

- ✓ Les hommes ont fait appel à nos services dans une proportion de 28 % et les femmes ont constitué 72 % de la clientèle. Depuis quelques années, nous assistons à une augmentation de la clientèle masculine.
- ✓ 91 % des personnes pour lesquelles un dossier a été ouvert ont subi un crime contre la personne et 8 % contre la propriété.
- ✓ Les victimes mineures ont représenté 5 % des dossiers traités.
- ✓ 18 % des crimes ont été commis dans un contexte familial et 33 % des dossiers traités au CAVAC concernaient de la violence conjugale.
- ✓ 84 % des dossiers traités au CAVAC ont fait un signalement à la police.
- ✓ Les agressions à caractère sexuel ont représenté 21 % de la demande totale de service. 19 % des clients étaient des hommes.
- ✓ Les proches ont représenté 16 % de la clientèle. Ils ont été soutenus pour 37 % d'entre eux pour des crimes à caractère sexuel, 33 % pour voie de fait, 7 % pour des homicides, 4 % pour menace. Ils ont été référés pour 22 % par les policiers, 20 % par un parent ou un ami, 9 % par le réseau de la santé et des services sociaux et 10 % par les procureurs aux poursuites criminelles et pénales.
- ✓ Les intervenants ont réalisé 1 022 accompagnements. 78 % de ceux-ci étaient des accompagnements à la cour criminelle et 13 % au bureau des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.
- ✓ Les intervenants ont effectué 51 déplacements pour aller à la rencontre d'un client qui n'était pas en mesure de se déplacer au point de service du CAVAC.
- ✓ La salle d'accueil des témoins du palais de justice de Québec a accueilli 4 225 personnes. 23 % d'entre elles étaient des personnes victimes et 60 % des intervenants et policiers. 70 % des personnes qui se sont présentées à la salle d'accueil des témoins étaient des hommes.

3.2 Tableaux regroupant tous les points de service

Tableau 1

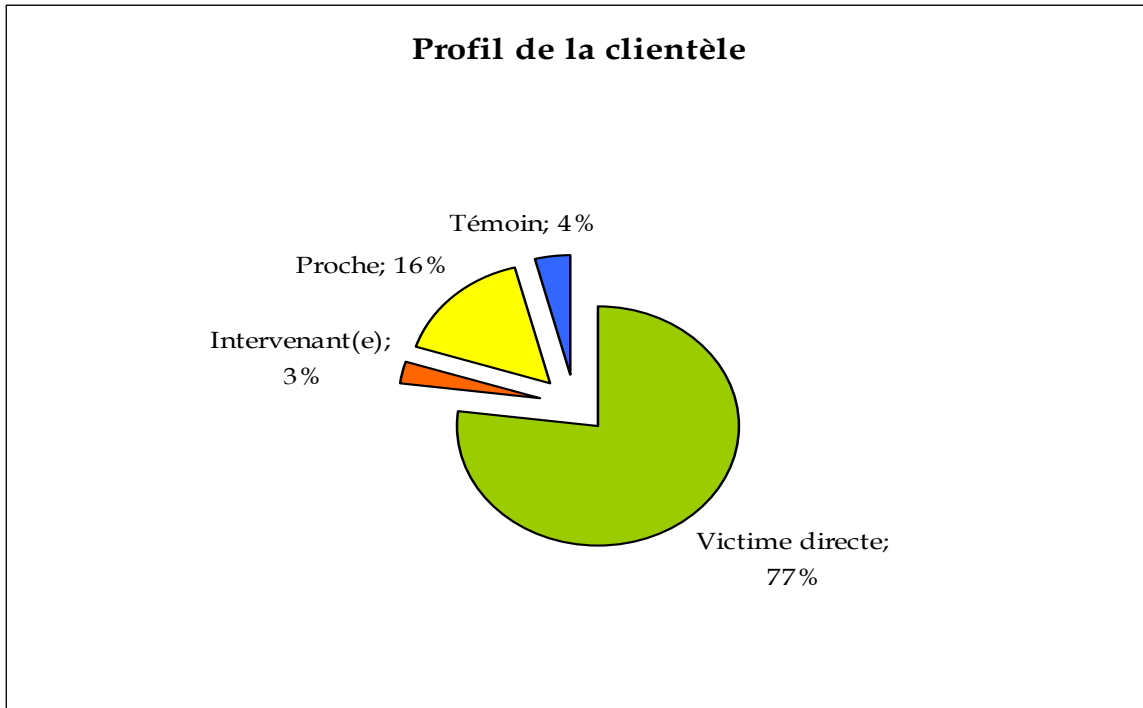


Tableau 2

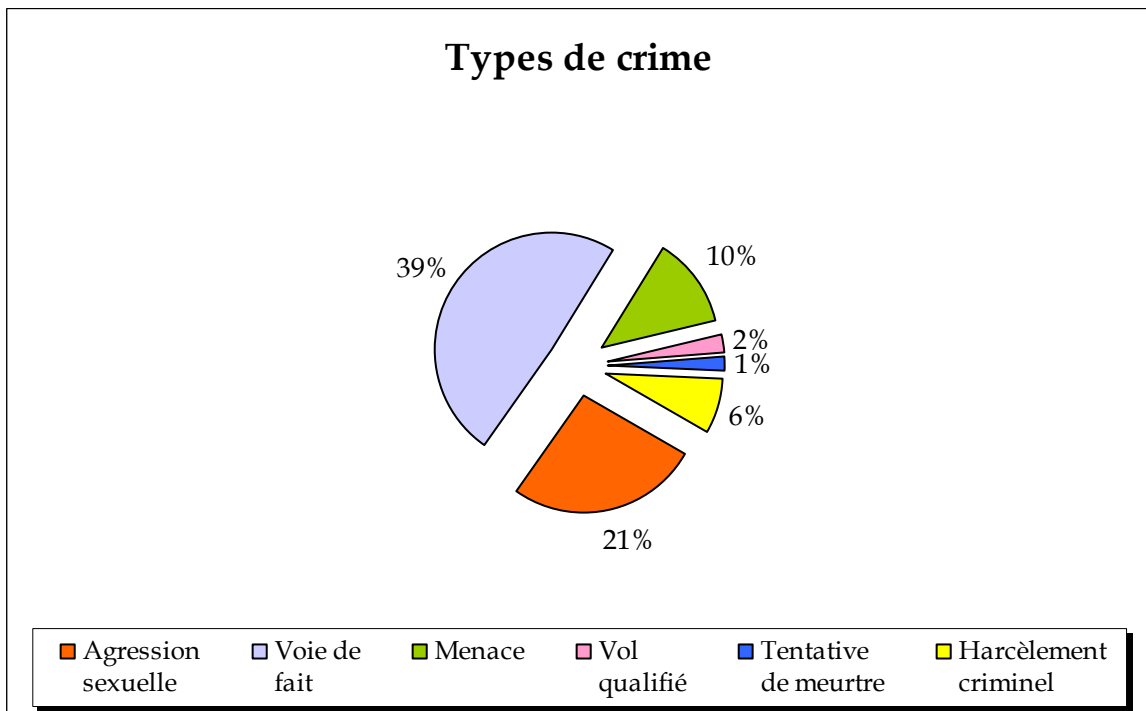


Tableau 3

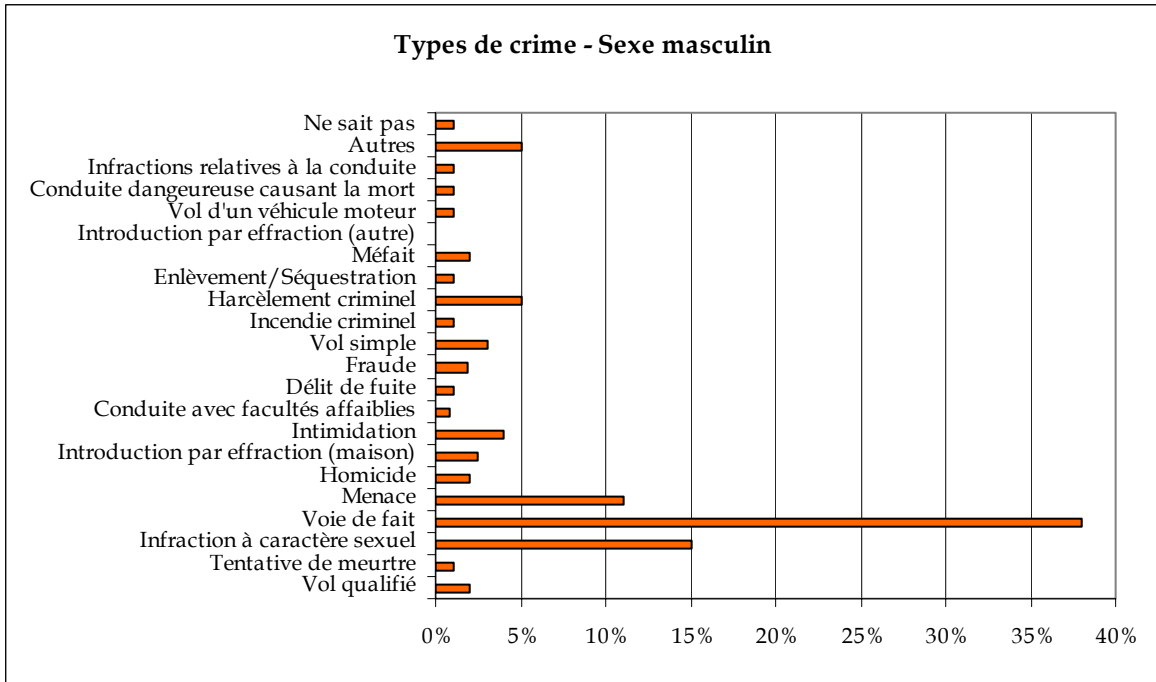


Tableau 4

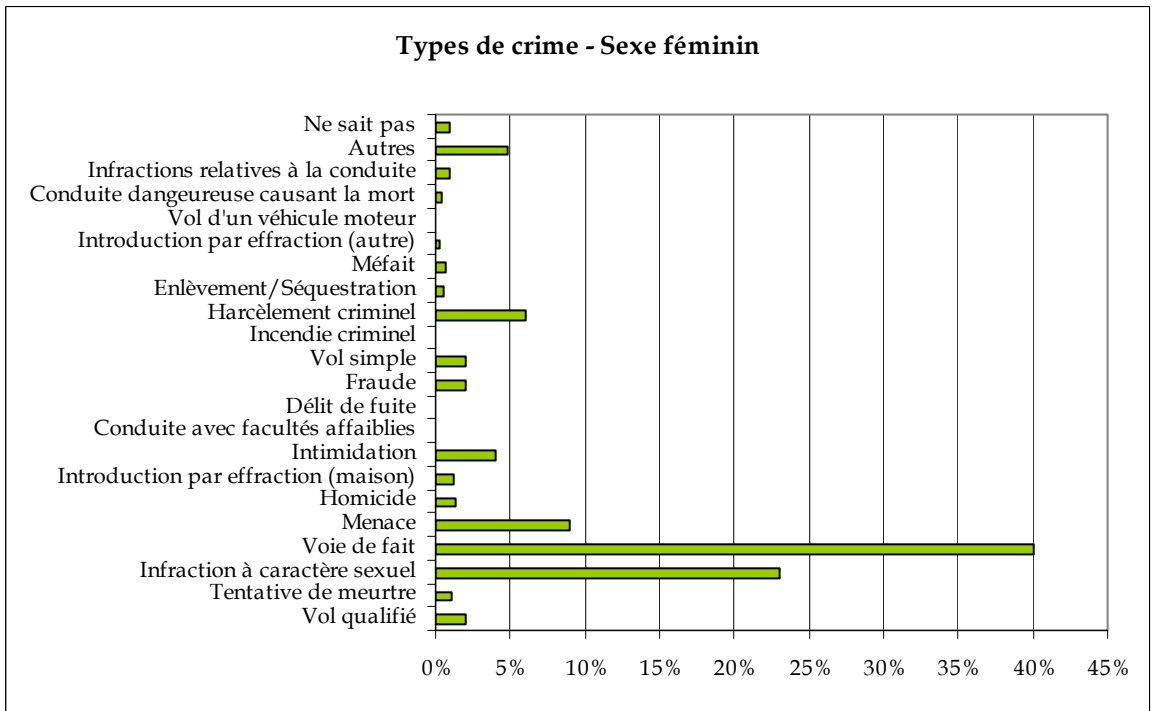


Tableau 5

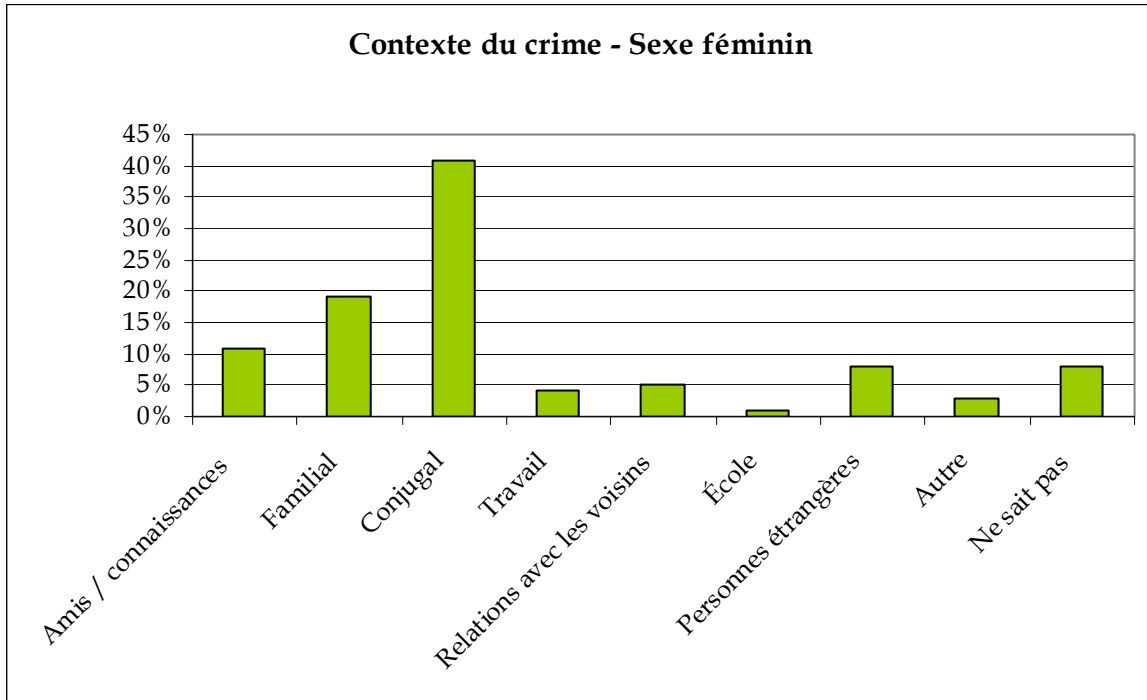


Tableau 6

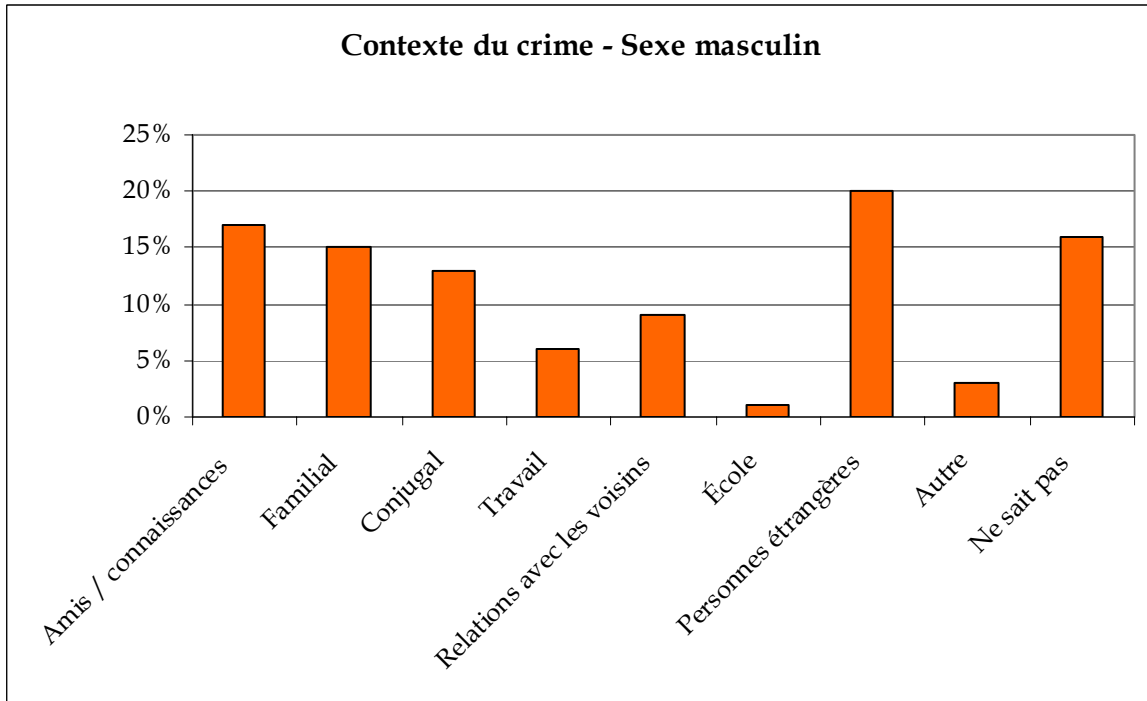


Tableau 7

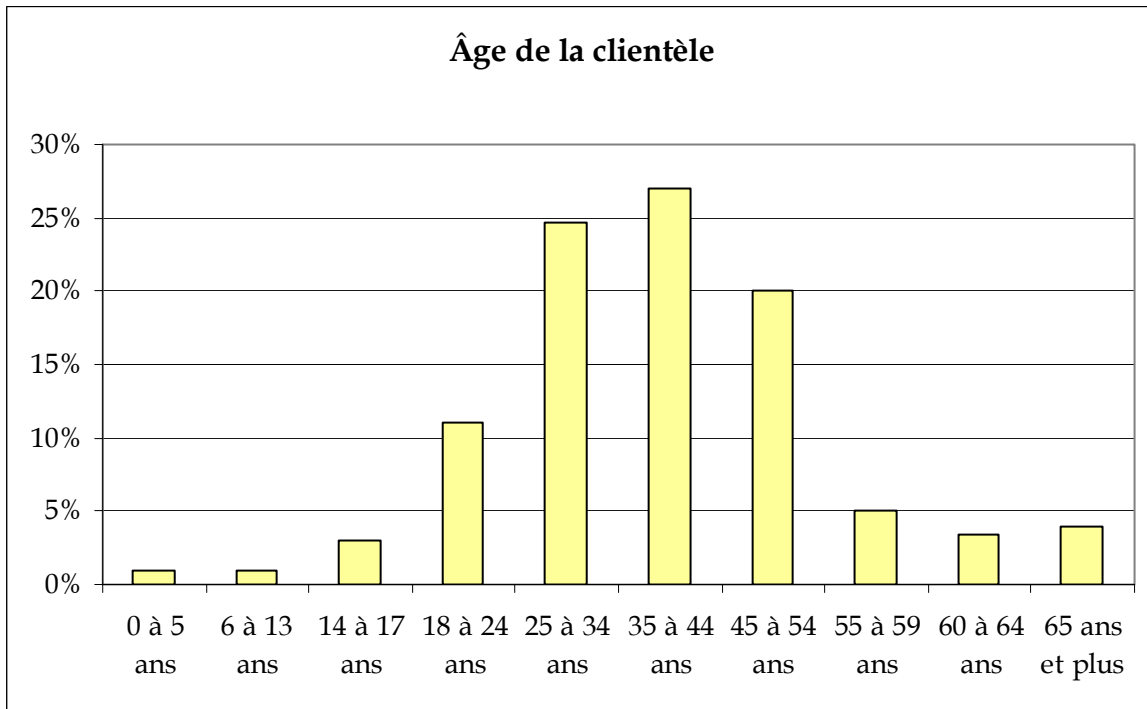


Tableau 8

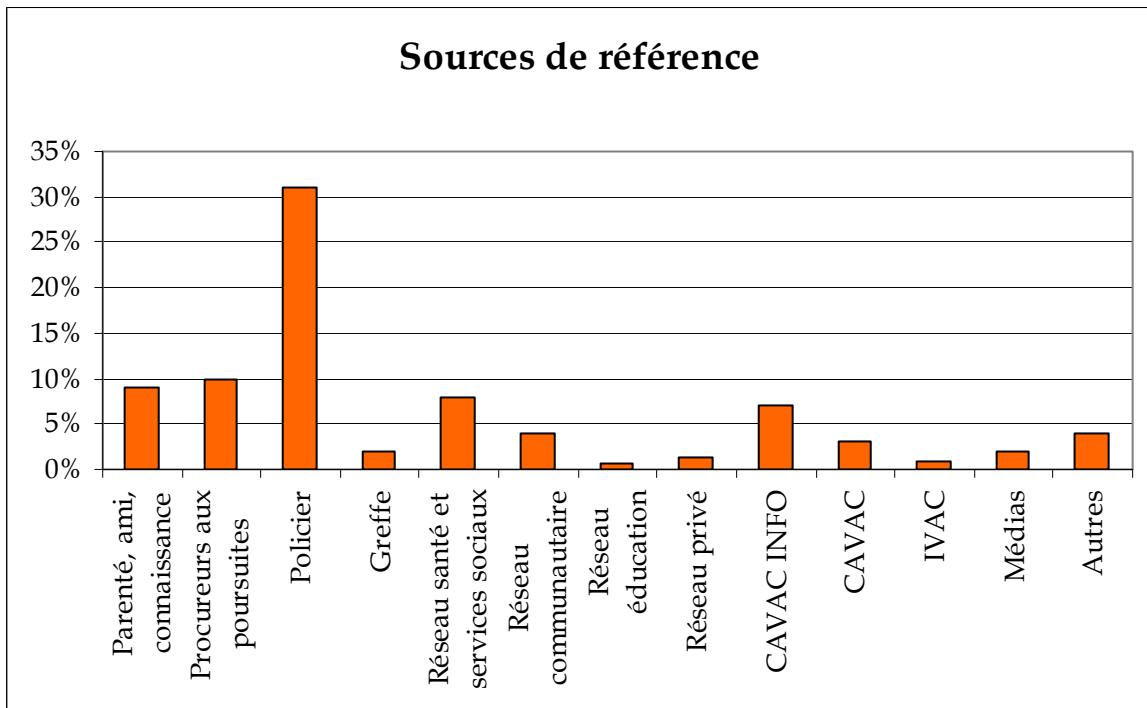


Tableau 9

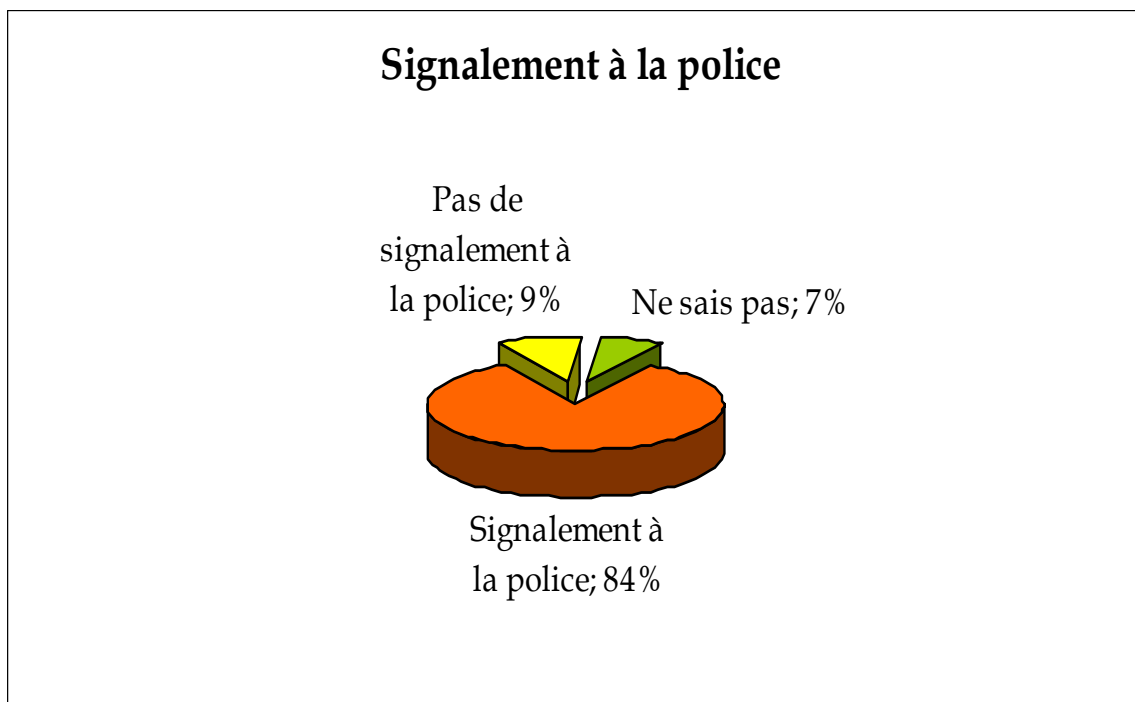


Tableau 10

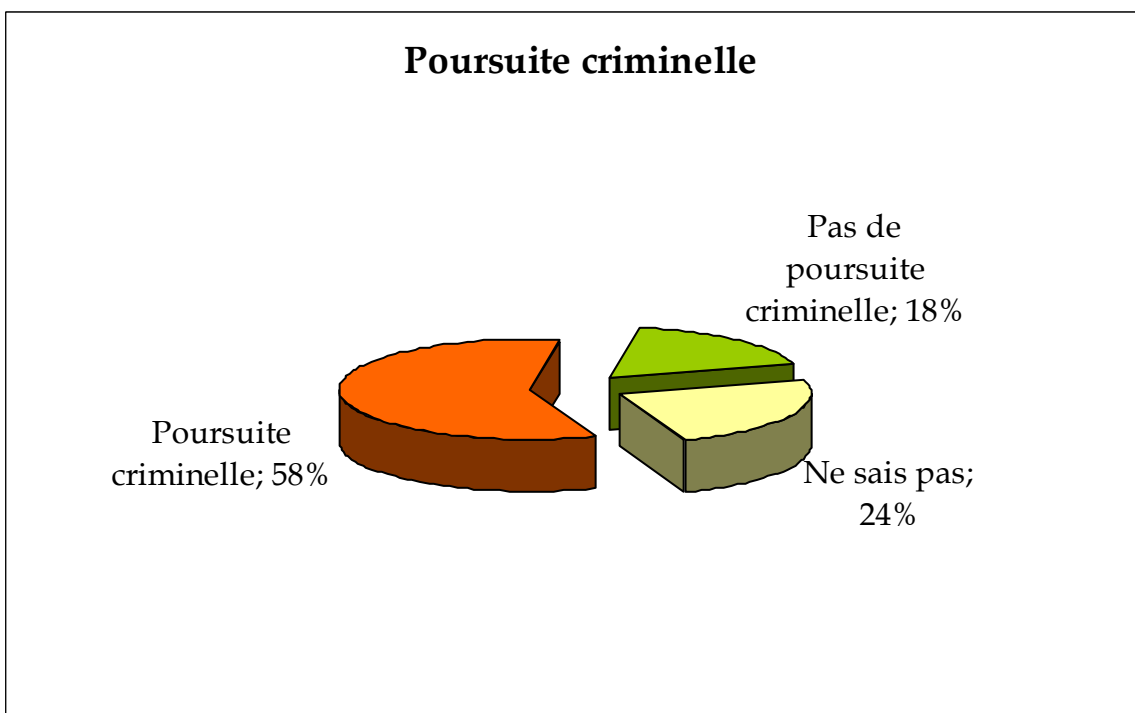


Tableau 11

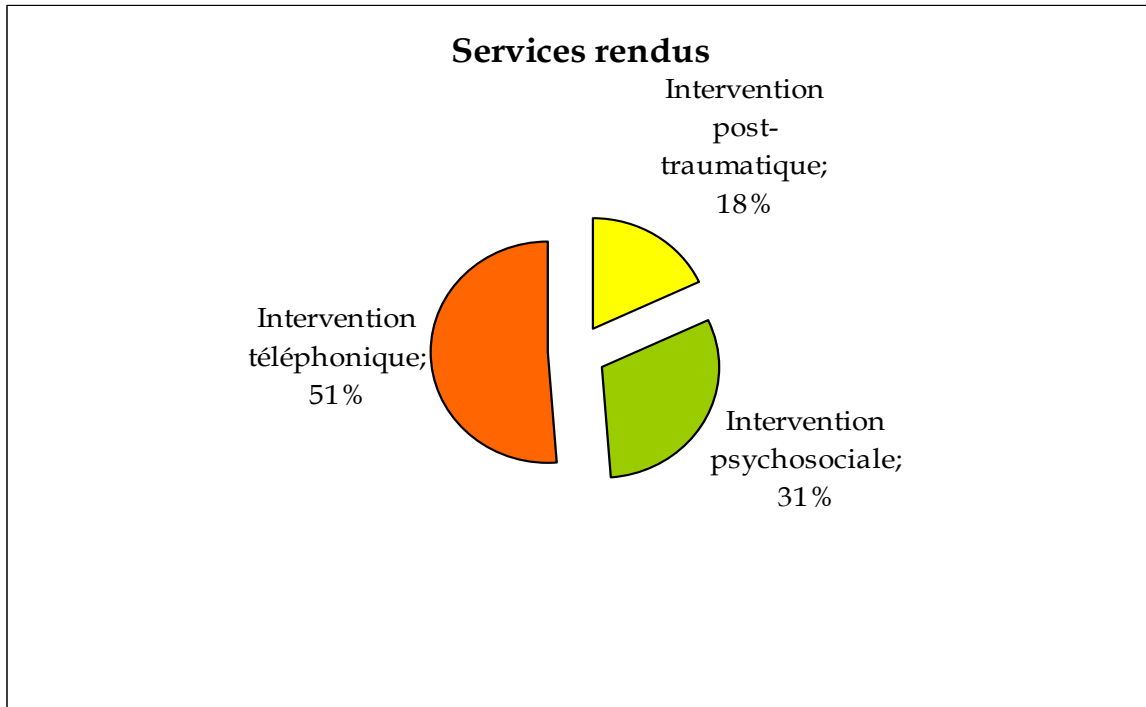


Tableau 12

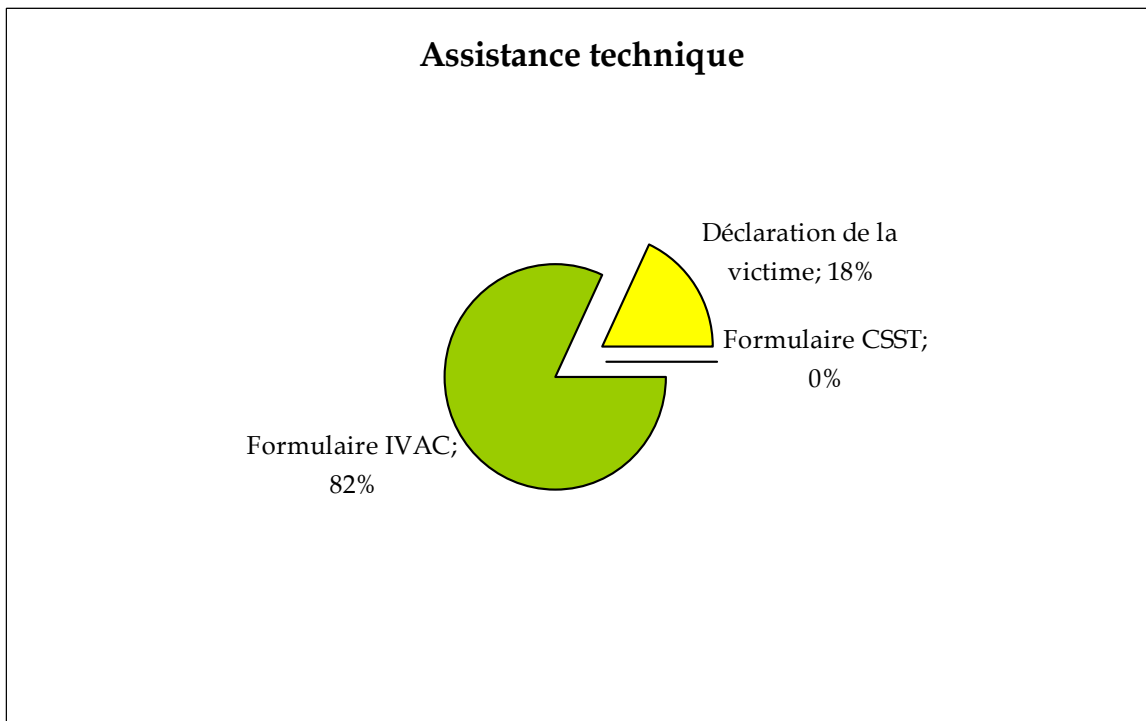


Tableau 13

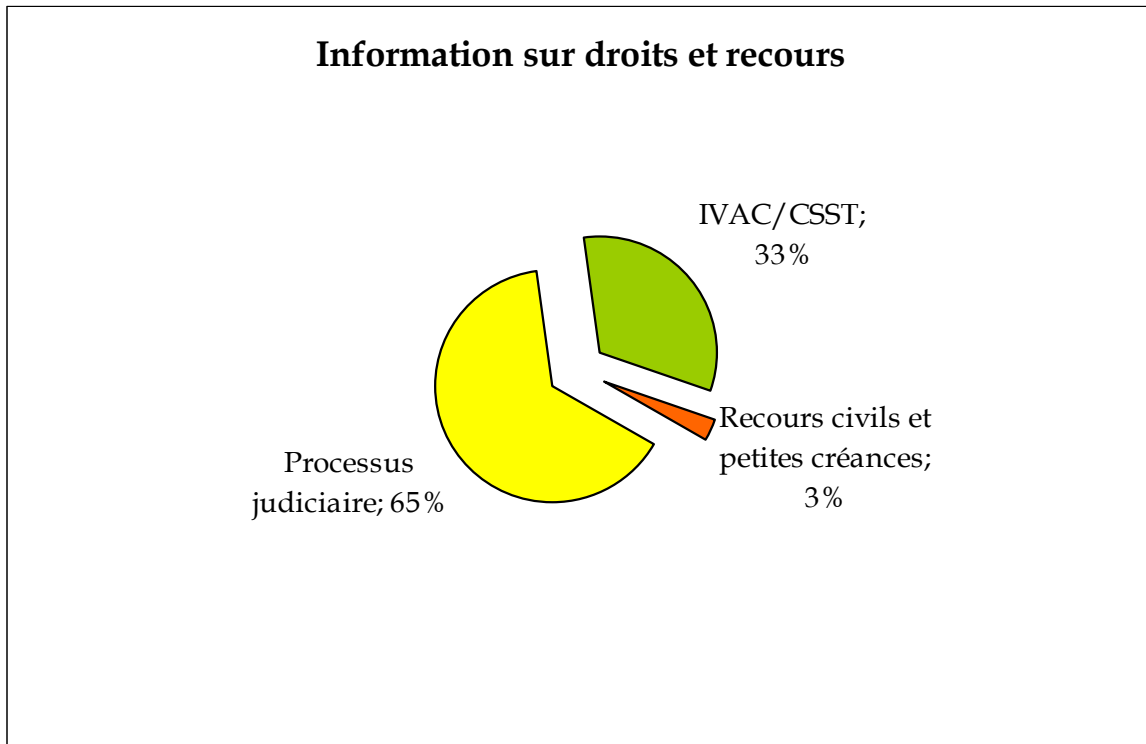
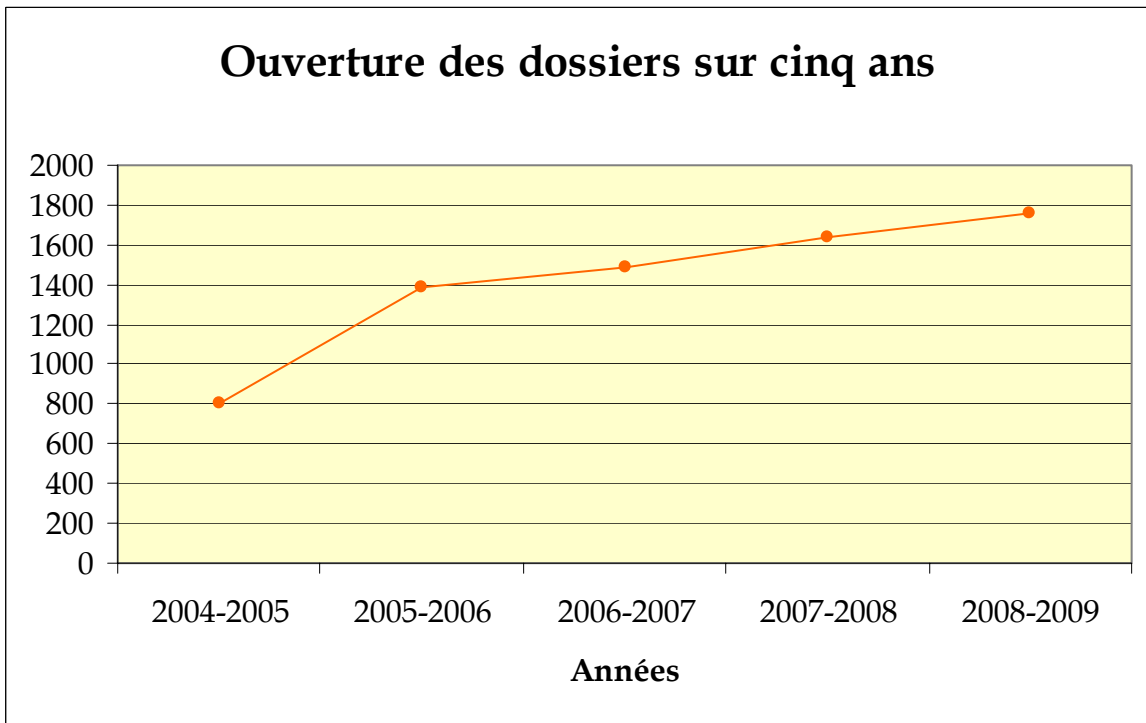


Tableau 14



Partie 4

Statistiques par point de service

4.1 Les demandes traitées :

Le CAVAC a traité 4 437 demandes du **1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009**. Ce nombre inclut les dossiers ouverts entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009 et les dossiers ouverts avant le 1^{er} avril 2008 et toujours actifs après le 1^{er} avril 2008.

	Dossiers ouverts (1)	Fiches premier contact (2)	Dossiers actifs (3)	Total
Total :	1 761	955	1 721	4 437
Siège social	455	329	479	1 263
Palais de Québec	470	231	435	1 136
Lévis	134	92	116	342
Palais de Thetford Mines	149	142	97	388
Palais de Saint-Joseph	301	110	371	782
Palais de La Malbaie	146	28	199	373
Palais de Montmagny	106	23	24	153

- (1) **Dossiers ouverts :** Demandes nécessitant l'ouverture d'un dossier dans l'année financière.
- (2) **Fiches premier contact :** Demandes qui n'ont pas nécessité l'ouverture d'un dossier et pour lesquelles il n'y a eu qu'un seul contact intervenant-client.
- (3) **Dossiers actifs :** Dossiers ouverts avant l'année financière et toujours actifs après l'année financière.

Le CAVAC a traité 4 099 demandes du **1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008**. Ce nombre inclut les dossiers ouverts entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008 et les dossiers ouverts avant le 1^{er} avril 2007 et toujours actifs après le 1^{er} avril 2007.

	Dossiers ouverts (1)	Fiches premier contact (2)	Dossiers actifs (3)	Total
Total :	1 641	1 040	1 418	4 099
Siège social	396	355	267	1 018
Palais de Québec	446	274	485	1 205
Lévis	103	65	88	256
Palais de Thetford Mines	155	133	55	343
Palais de Saint-Joseph	308	152	345	805
Palais de La Malbaie	141	31	149	321
Palais de Montmagny	92	30	29	151

- (1) **Dossiers ouverts** : Demandes nécessitant l'ouverture d'un dossier dans l'année financière.
- (2) **Fiches premier contact** : Demandes qui n'ont pas nécessité l'ouverture d'un dossier et pour lesquelles il n'y a eu qu'un seul contact intervenant-client.
- (3) **Dossiers actifs** : Dossiers ouverts avant l'année financière et toujours actifs après l'année financière.

Tableau pour l'année 2008-2009

	Siège social	Palais de Québec	Lévis	Palais de Thetford Mines	Palais de Saint-Joseph	Palais de La Malbaie	Palais de Montmagny
CAVAC-INFO (1)	sans objet	2 134	sans objet	82	452	122	5
Total :	2 795						
Salle d'accueil des témoins	sans objet	4 225	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
Total :	4 225						
Mandat de paix	Sans objet	107	0	21	9	17	0
Total :	154						
Résiliation de bail (2)	2	4	0	1	3	0	0
Total :	10						

- (1) **CAVAC-INFO** : Programme qui vise à offrir les services du CAVAC ainsi qu'à informer les personnes victimes des différentes conditions imposées par le tribunal aux contrevenants adultes dans le cadre d'une remise en liberté, d'une promesse, d'un engagement, etc. Excluant le palais de justice de Québec, les contacts avec la victime se font d'abord par téléphone suivi d'un envoi postal.
- (2) **Résiliation de bail** : Demande d'attestation en vue de la résiliation d'un bail pour motifs de violence ou d'agression sexuelle. En vertu de l'article 1974.1 du Code civil, un locataire peut résilier le bail en cours si, en raison de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint ou en raison d'une agression à caractère sexuel, même par un tiers, sa sécurité ou celle d'un enfant qui habite avec lui est menacée.

Tableau pour l'année 2007-2008

	Siège social	Palais de Québec	Lévis	Palais de Thetford Mines	Palais de Saint-Joseph	Palais de La Malbaie	Palais de Montmagny
CAVAC-INFO (1)	sans objet	1 915	sans objet	52	436	136	64
Total :	2 603						
Salle d'accueil des témoins	sans objet	4 164	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
Total :	4 164						
Mandat de paix	4	192	0	30	10	8	2
Total :	246						
Résiliation de bail (2)							
Total :	26						

- (1) **CAVAC-INFO** : Programme qui vise à offrir les services du CAVAC ainsi qu'à informer les personnes victimes des différentes conditions imposées par le tribunal aux contrevenants adultes dans le cadre d'une remise en liberté, d'une promesse, d'un engagement, etc. Excluant le palais de justice de Québec, les contacts avec la victime se font d'abord par téléphone suivi d'un envoi postal.
- (2) **Résiliation de bail** : Demande d'attestation en vue de la résiliation d'un bail pour motifs de violence ou d'agression sexuelle. En vertu de l'article 1974.1 du Code civil, un locataire peut résilier le bail en cours si, en raison de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint ou en raison d'une agression à caractère sexuel, même par un tiers, sa sécurité ou celle d'un enfant qui habite avec lui est menacée.

4.2 Tableaux détaillés par point de service

Tableau 15

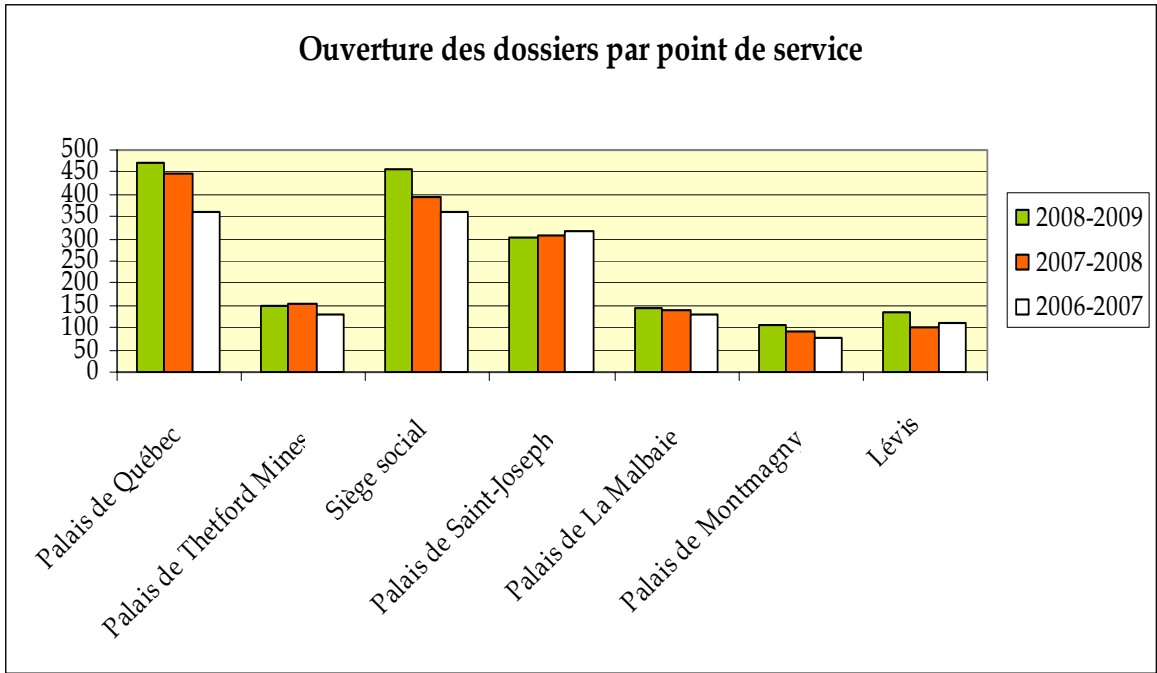


Tableau 16

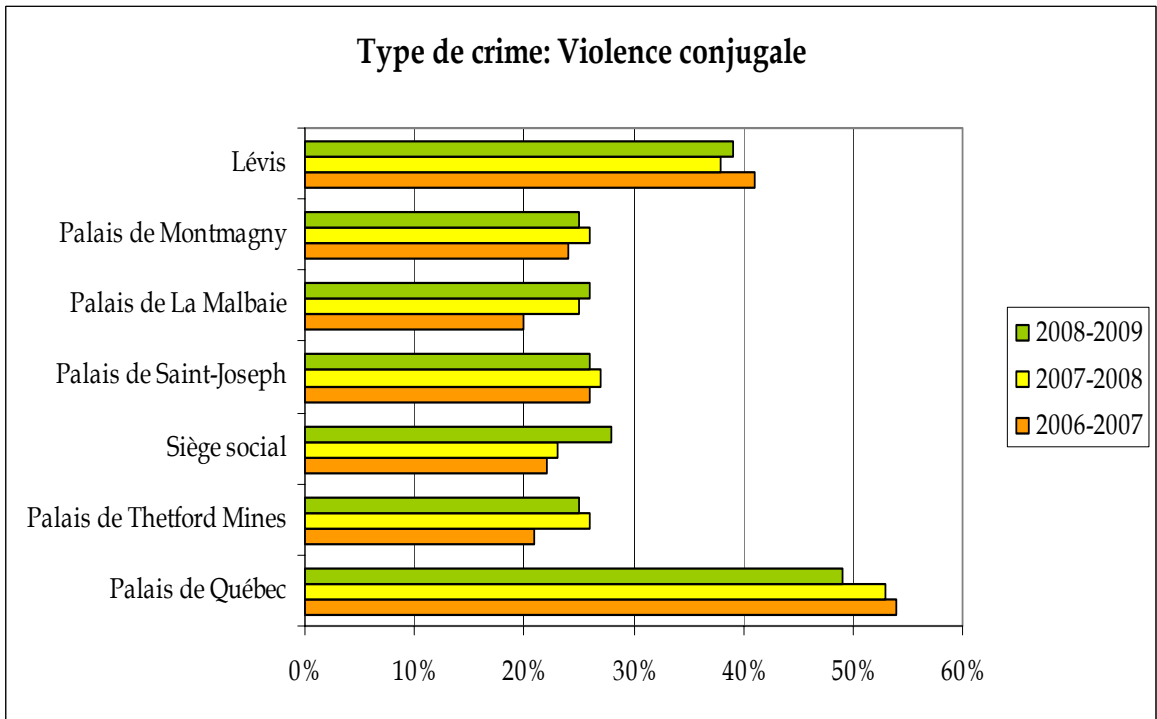


Tableau 17

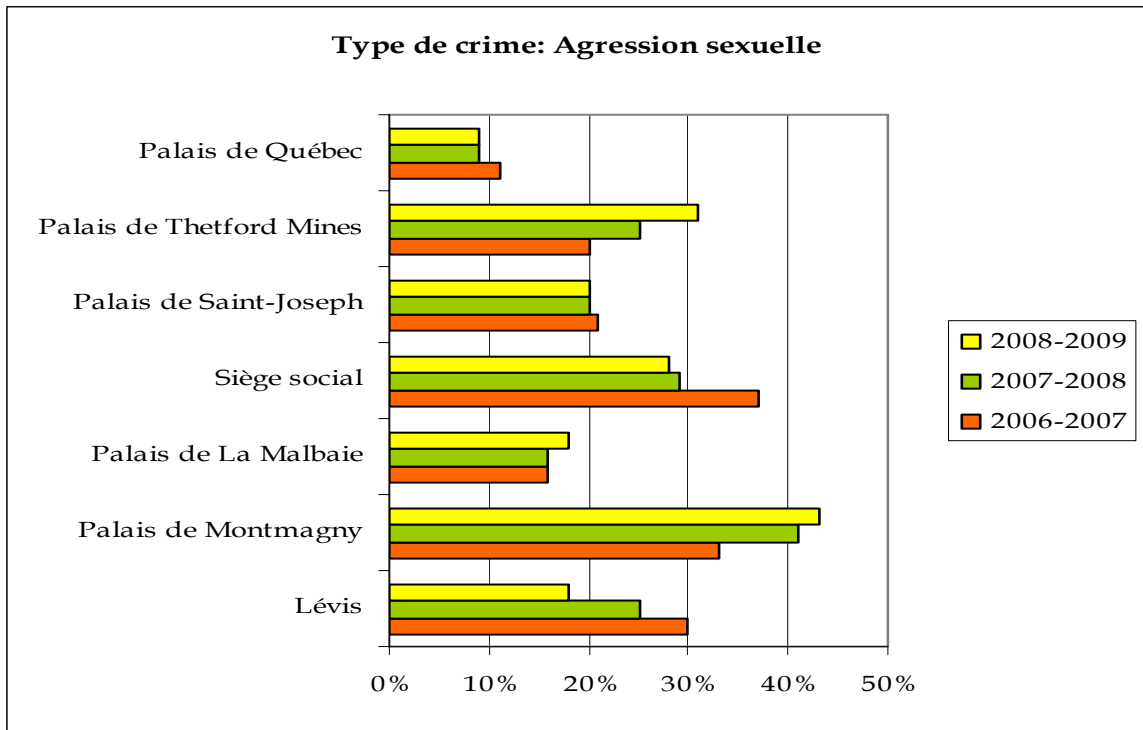


Tableau 18

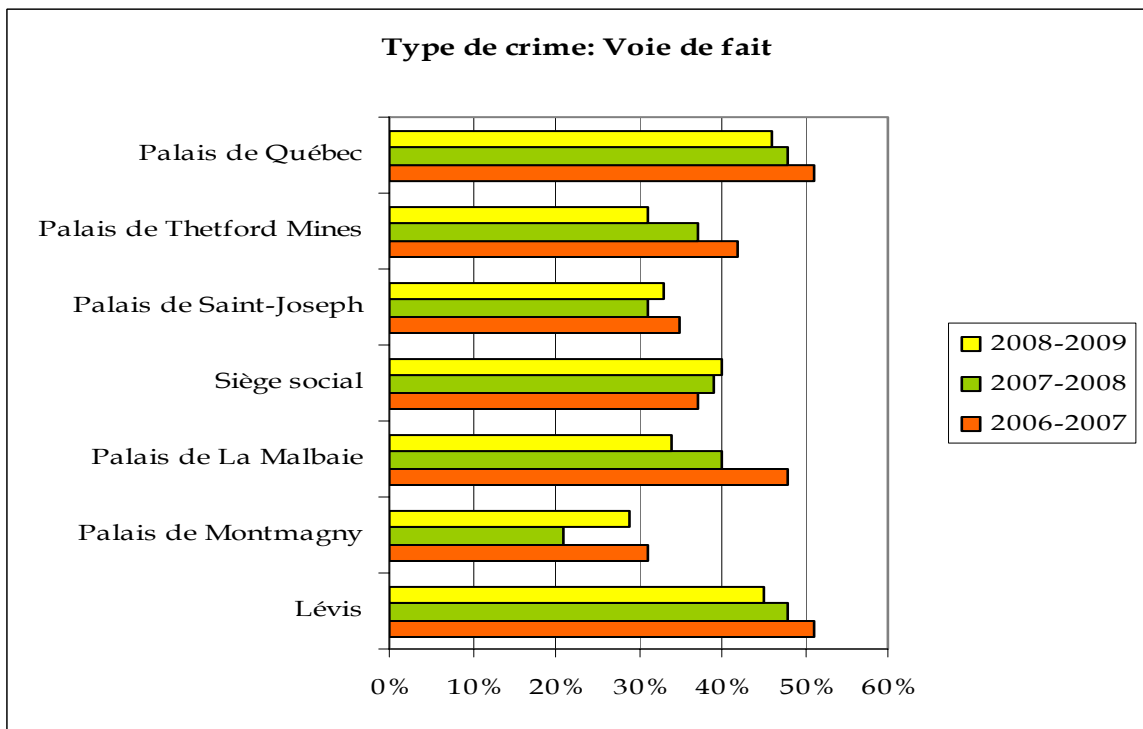


Tableau 19

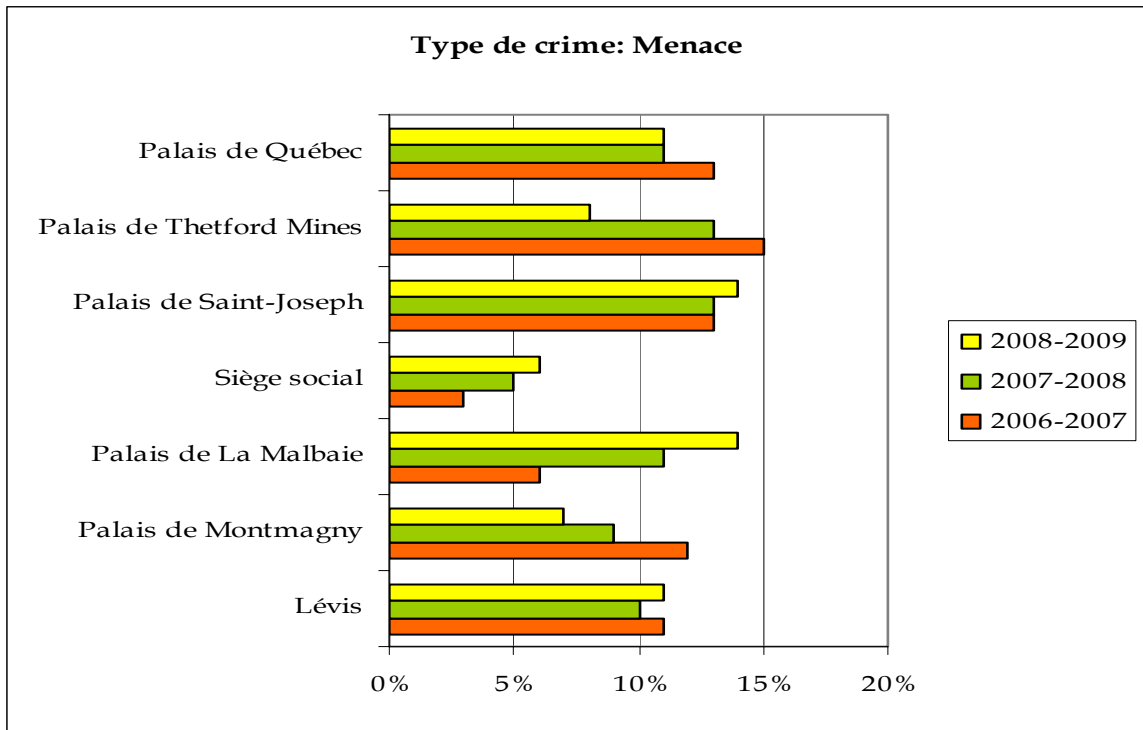


Tableau 20

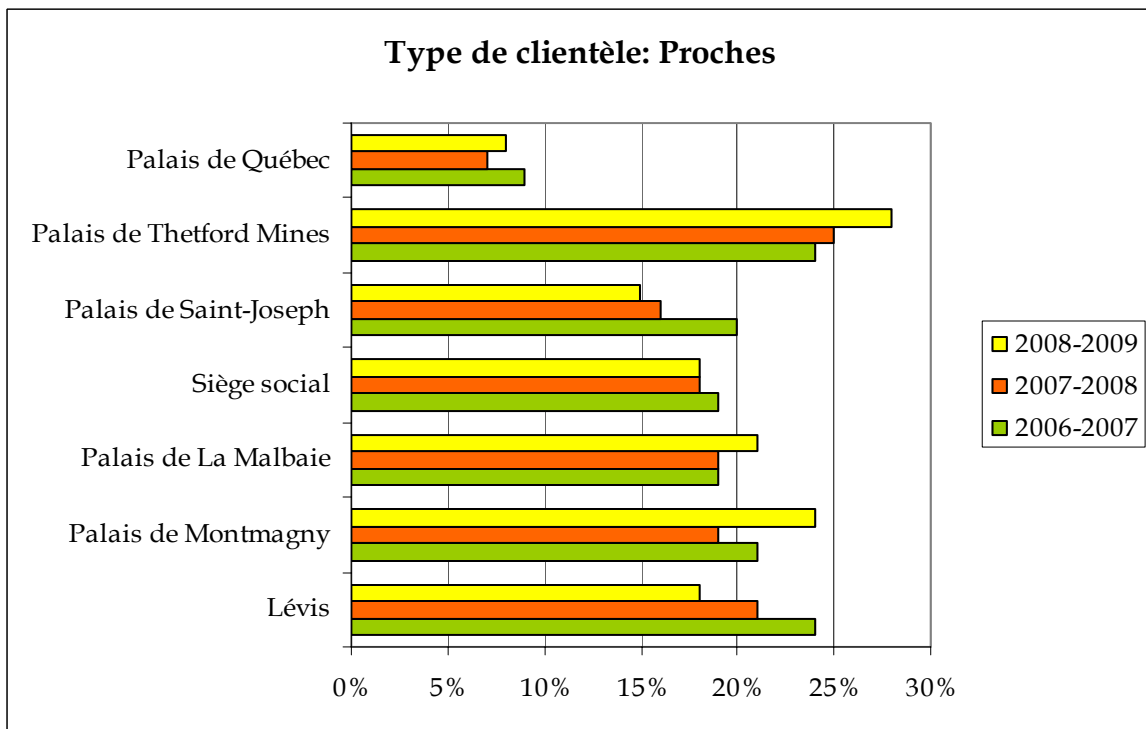


Tableau 21

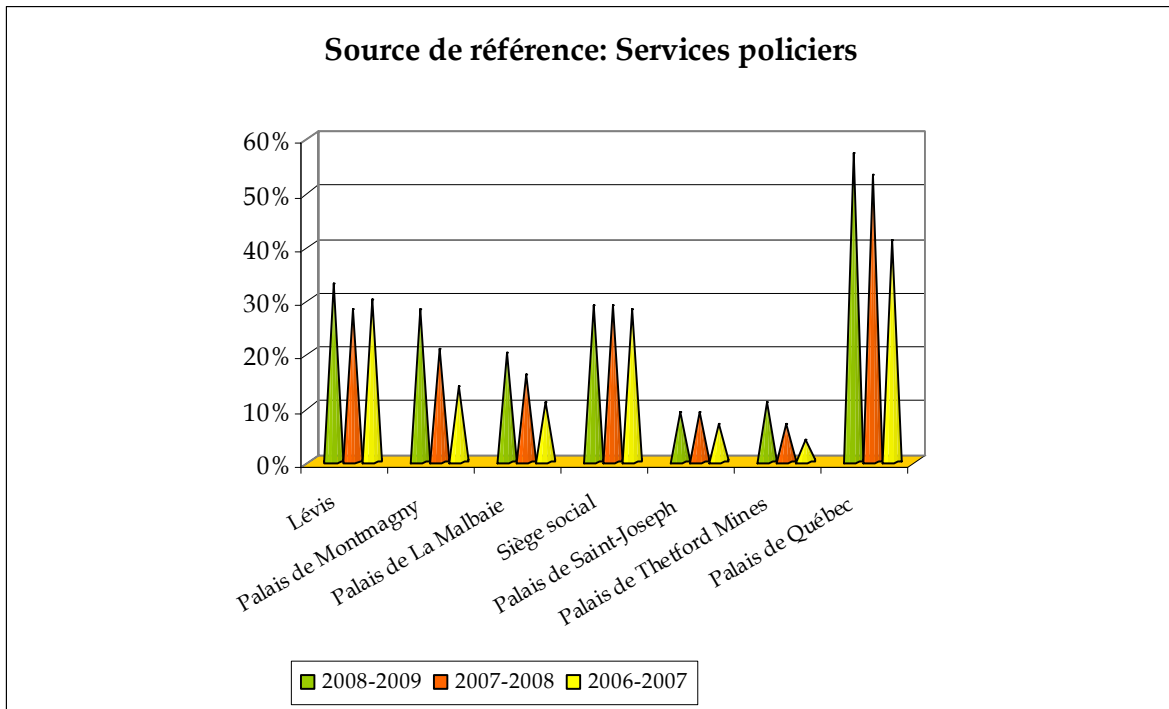
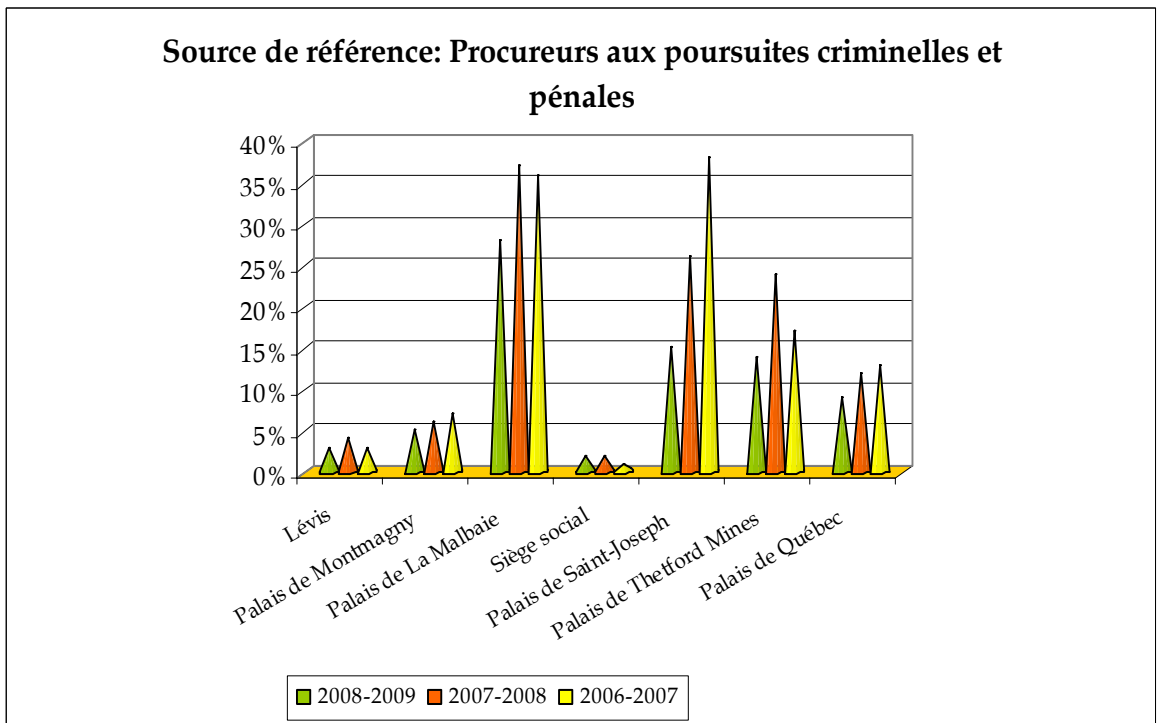


Tableau 22



Partie 5

Les activités de formation et de communication

5.1 Les rencontres de promotion

ORGANISMES
Centre d'Éducation des adultes Escale
Centre jeunesse (DPJ) de Thetford Mines
Café rencontre au Centre Femmes de la Basse-Ville
Café rencontre au Centre Femmes de Beauport
Libération conditionnelle
Rencontre réseautage autochtones
La Boussole, organisme en santé mentale
Cégep de Saint-Georges
Table carrefour violence conjugale Québec Métro
L'émission : TVA en direct.com
L'émission : Le vrai négociateur, réseau TVA
Projet Télé Enfance-Famille, document vidéo traitant de la maltraitance auprès des aînés
Journée de sensibilisation des droits des aînés de Lotbinière
École secondaire L'ESLE à Charny
Forum sur l'abus des aînés de Saint-Henri-de-Lévis
Étudiants en soins infirmiers de l'UQAR
Congrès de l'AQRP en collaboration avec la SQ
CSSS de Laurier-Station
Bercethon de Laurier-Station
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
École secondaire Les Compagnons-de-Cartier
Activité de prévention en violence conjugale à l'école secondaire l'Aubier de Lévis
Soirée causerie pour le Mouvement Personne d'Abord

5.2 La concertation et la sensibilisation

Le CAVAC est partenaire de plusieurs organisations et participe activement aux activités de concertation. Voici la liste des lieux où le CAVAC délègue des représentants :

- ✓ Table de concertation en matière de violence conjugale du Littoral : 3 rencontres;
- ✓ Table carrefour violence conjugale Québec Métro : 4 rencontres;
- ✓ Comité de coordination de la Table carrefour violence conjugale Québec Métro : 1 rencontre;
- ✓ Table de concertation en violence conjugale de la région de l'Amiante : 9 rencontres;
- ✓ Table de concertation en violence de Charlevoix : 6 rencontres;
- ✓ Table de concertation en violence conjugale de la Beauce : 5 rencontres;
- ✓ Table en violence conjugale de Montmagny-L'Islet : 4 rencontres;
- ✓ Table de concertation en violence de Portneuf : 1 rencontre;
- ✓ Comité intersectoriel en agression sexuelle (Québec) : 1 rencontre;
- ✓ Conseil d'administration Mesures alternatives jeunesse Frontenac : 2 rencontres;
- ✓ Table de prévention abus, négligence envers les aînés de la région de Québec : 2 rencontres;
- ✓ Conseil d'administration de l'Interface : 6 rencontres;
- ✓ Assemblée générale annuelle de l'Interface;
- ✓ Table de prévention vieillir sans abus dans Lotbinière : 3 rencontres;
- ✓ Lancement du Guide d'intervention en matière de violence conjugale, présenté par le Centre de santé et de services sociaux de la Vieille Capitale;
- ✓ Rencontre avec l'équipe d'enquêteurs du Service de police de la Ville de Lévis;
- ✓ Planification stratégique du ROJAQ (Regroupement des organismes de justice alternative du Québec).

5.3 La formation du personnel

- ✓ Problématique de la violence conjugale;
- ✓ Formation sur le post-trauma, Table de concertation en violence conjugale;
- ✓ Symposium des CAVAC;
- ✓ Introduction à l'intervention auprès de la clientèle présentant un trouble de la personnalité (approche développementale du soi et des relations d'objet de Masterson), Lorraine Beauchemin, Institut Victoria;
- ✓ État de stress post-traumatique et violence conjugale;
- ✓ Intervention auprès de femmes ayant des comportements violents;
- ✓ CRI VIFF : intervention en violence conjugale (tant pour les personnes victimes que les agresseurs);
- ✓ Réalité et dépistage des enfants exposés à la violence conjugale;
- ✓ Forum sur les agressions sexuelles et violence conjugale et familiale;
- ✓ Adapter nos interventions à la réalité autochtone;
- ✓ Écrire sans faute, une question de méthode;
- ✓ Programme S.A.U.V.E.R, présentée par madame Sarah Coup-Fabiano, agente conseillère en prévention du service de police de la Ville de Québec;
- ✓ IVAC (Indemnisation aux victimes d'actes criminels), présentée par madame Diane Bilodeau;
- ✓ L'Hêtre : Intervention individuelle post-traumatique, programme 1. Évaluer, comprendre et traiter le trauma, Évelyne Donnini, psychologue et Catherine Séguin-Savioz, psycho-corporel;
- ✓ Information sur les victimes d'actes criminels, organisée conjointement par le CAVAC et par le service correctionnel du Canada offert à divers partenaires dont les policiers, enquêteurs, procureurs aux poursuites criminelles et pénales et intervenants d'organismes communautaires;
- ✓ Intervention auprès de clientèle en crise;
- ✓ Médias;

- ✓ Comprendre et utiliser son contre-transfert auprès de clients difficiles. Offerte par monsieur André Renaud, psychanalyste;
- ✓ L'utilisation des rêves en psychothérapie;
- ✓ Colloque des Centres désignés du Québec : L'intersectoriel pour des actions réalistes et efficaces auprès des victimes d'agressions sexuelles;
- ✓ Aliénation parentale, Claudine Thibodeau, comité prévention violence conjugale;
- ✓ L'outil Antidote sur la dévictimisation, Nikole Dubois, Antidote Monde;
- ✓ Post-traumatique et syndrome vicariant, présentée par la Table de concertation en violence conjugale du Grand Littoral;
- ✓ Congrès de la ROJAQ (Regroupement des organismes de justice alternative du Québec) : Les victimes par rapport au processus judiciaire, présentée par Catherine Rossy et L'entente de collaboration entre la DPJ et les OJA;
- ✓ Formation secourisme en milieu de travail.

5.4 Les supervisions cliniques

- ✓ 4 rencontres

5.5 Les supervisions de stage

- ✓ 1 supervision a été faite à l'automne 2008 pour une stagiaire de l'Université de Sherbrooke, madame Alex Grenier. Cette supervision a été dirigée par madame Jacinthe Bergeron.
- ✓ 1 supervision a été faite pour un stagiaire, monsieur Nathan Pineault, en Technique policière au Collège François-Xavier Garneau. Cette supervision a été dirigée par madame Annie Gagnon.

5.6 Les réunions d'équipe

- ✓ 3 rencontres

5.7 Les réunions du conseil d'administration

- ✓ 7 rencontres

5.8 Les événements spéciaux

- ✓ Campagne publicitaire sur les agressions sexuelles diffusée à la télévision à compter du 1^{er} avril 2008 pour une durée limitée;
- ✓ Publicité sur Internet sur le site des CAVAC à compter du 8 avril 2008;
- ✓ Le 17 avril avait lieu le 20^e anniversaire du CAVAC de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches;
- ✓ La semaine du 14 avril 2008, semaine nationale des victimes;
- ✓ Le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, vous prie d'assister à la cérémonie officielle de remise de grades et de citations d'honneur aux policiers et aux citoyens qui se sont distingués au cours de la dernière année ainsi qu'à l'assermentation des nouveaux policiers. Le mercredi 11 juin 2008 à 13h30 en l'auditorium du collège François-Xavier-Garneau au 1660, boul. de l'Entente;
- ✓ La semaine du 30 mars 2009, semaine de la justice.